



Ministère de l'Economie, des Finances et des Solidarités nationales



**Direction Générale de la Concurrence
et de la Consommation (DGCC)**

Communiqué de presse

Libreville, le 20 septembre 2019 – La Direction générale de la concurrence et de la consommation (DGCC) mène depuis plusieurs semaines, une enquête sur les biberons de marque AVENT et CHICCO.

Cette enquête a permis d'identifier la présence sur le marché de produits **AVENT** et **CHICCO** contrefaits, de mauvaise qualité et potentiellement nocifs pour la santé des nourrissons.

Ainsi, des opérations de retrait du marché desdits produits sont-elles en cours sur l'ensemble du territoire national.

Il est donc recommandé au public de porter une attention particulière avant tout achat de biberon de ces marques, sur les mentions apposées sur l'étiquette, notamment les caractéristiques et l'origine des produits. Le tableau ci-dessous renseigne sur les caractéristiques principales permettant d'identifier les biberons conformes et les biberons contrefaits :

	Biberon AVENT « conforme »	Biberon AVENT « contrefait »
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none">❖ Marque : PHILIPS❖ Type : 	<ul style="list-style-type: none">❖ Absence de Marque (PHILIPS)❖ Type : ❖ Présence de la mention : NEW.

Communication Gouvernementale

f : @CommunicationGOUVGA

🐦 : Comgouv_GA

●● : Comgouv_GA

✉ : communication.gouvernementale@gouv.ga



	Biberon CHICCO « conforme »	Biberon CHICCO « contrefait »
Caractéristiques	❖ Marque 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Marque  ❖ présence du nœud au coin de l'emballage. ❖ Présence d'une femme, d'un bébé et d'un biberon sur l'emballage.

Il est par ailleurs demandé à tout opérateur économique qui détiendrait des produits non conformes de les retirer sans délai du circuit de distribution, sous peine de sanctions prévues par les textes en vigueur.

Pour toute information complémentaire, la DGCC reste joignable sur son numéro vert **8085** de **8 heures 30** à **15 heures 30** tous les jours ouvrables.

FIN